

Régime de remboursement de Frais Santé
Extrait des garanties Complémentaire Responsable – Cadres

Garanties incluant le remboursement de la Sécurité Sociale	REGIME UNIQUE CADRE
Soins courants	
Honoraires médicaux GENERALISTES	
- praticiens adhérent à l'OPTAM/ OPTAM-CO	400% BR
- praticiens non adhérent à l'OPTAM/ OPTAM-CO	200% BR
Honoraires médicaux SPECIALISTES	
- praticiens adhérent à l'OPTAM/ OPTAM-CO	470% BR
- praticiens non adhérent à l'OPTAM/ OPTAM-CO	200% BR
Actes techniques médicaux	
- praticiens adhérent à l'OPTAM/ OPTAM-CO	400% BR
- praticiens non adhérent à l'OPTAM/ OPTAM-CO	200% BR
Actes d'imagerie et d'échographie : IRM, endoscopie, radiologie, scanner	
- Praticiens adhérent à l'OPTAM / OPTAM-CO	430% BR
- Praticiens n'adhérant pas à l'OPTAM / OPTAM-CO	200% BR
Auxiliaires médicaux	400% BR
Analyses et examens de laboratoire	400% BR
Pharmacie	
- Médicaments pris en charge par le RO*	100% BR
Orthopédie, prothèses diverses (y/c accessoires) prises en charge par le RO*	20% PMSS / an / bénéficiaire
Transports pris en charge par le RO*	300% BR
Hospitalisation	
Honoraires médicaux et chirurgicaux	
- Praticiens adhérent à l'OPTAM/ OPTAM-CO	430% BR
- Praticiens non adhérent à l'OPTAM/ OPTAM-CO	200% BR
Forfait journalier hospitalier - hors établissements sociaux médicaux	100% FR
Frais de séjour (hors EMS)	430% BR
Forfait actes lourds	18 €
Chambre particulière	4% PMSS / jour
Forfait d'accompagnement de l'enfant - de 12 ans	2% PMSS / jour
Allocation naissance ou adoption	30% PMSS
Procréation médicalement assistée (centre agréé) non pris en charge RO*	8% PMSS / acte
Optique	
Equipements 100% santé (monture, verre et appareillage/ adaptation)	PLV
Equipements à tarifs libres	
Monture	100 €
1 Verre simple	160 € / verre
1 Verre complexe	300 € / verre
1 Verre très complexe	350 € / verre
Lentilles prises en charge ou non par le RO* (y.c jetables)	20% PMSS / an / bénéficiaire
Chirurgie de l'œil	600 € / œil

Garanties incluant le remboursement de la Sécurité Sociale	REGIME UNIQUE CADRE
Dentaire	
Soins et prothèses relevant du dispositif 100% santé	HLF
Soins pris en charge par le RO ne relevant pas du dispositif 100% santé	430% BR
Inlay onlay pris en charge par le RO ne relevant pas du dispositif 100% santé	470% BR
Prothèses ne relevant pas du dispositif 100% santé	
- Prothèses tarif libre prises en charge RO* : (idem panier maîtrisé maxi HLF)	
- Couronnes, couronnes sur implant bridges et inter de bridges	430% BR
- Prothèses dentaires amovibles (y/c transitoires), réparation sur prothèses	
- Inlays cores	
- Prothèses non prises en charge RO*	
- Couronnes et bridges, prothèses dentaires transitoires	22% PMSS / an / bénéficiaire
- Réparations sur prothèses (sauf à caractère esthétique)	
Implants (maxi 3 actes / an / bénéficiaire)	13,2% PMSS / acte
Piliers implantaires (maxi 3 actes / an / bénéficiaire)	8,8% PMSS / acte
Orthodontie prise en charge par le RO*	600% BR
Orthodontie non prise en charge par le RO*	500% BR
Parodontologie non prise en charge par le RO*	8,5% PMSS / an / bénéficiaire
Aides auditives	
Equipements 100% santé	PLV
Equipements à tarifs libres	20% PMSS / an / bénéficiaire
Prévention	
Actes de prévention pris en charge par le RO *	100% BR
Bien-être	
Ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, diététicien, psychologue, psychomotricien, pédicure-podologue, psychothérapeute, nutritionniste, réflexologue, sophrologue, ergothérapeute, homéopathe, microkinésithérapeute	50 € / séance maxi 4 séances / an / bénéficiaire
Cure thermale prise en charge par le RO	30% PMSS / an
Allocation obsèques (salarié et conjoint)	100% PMSS
Assistance et Réseau de soins	INCLUDES

*RO : Régime Obligatoire, signifie que le régime inclus les garanties de la Sécurité Sociale.

BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - FR : Frais Réels - OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - S.S. : Sécurité sociale - TM : Ticket Modérateur.

HLF : Prise en charge intégrale dans la limite des honoraires limites de facturation

PLV : Prise en charge intégrale dans la limite du prix limite de vente

PMSS 2024 : 3864€